

DECISION 2024-96

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2414HEPA concernant les travaux extérieurs d'aménagement de l'Hôtel d'entreprises à Hettange Grande – Lot n° 5 : « Peinture », passé avec l'entreprise APIB à 57970 YUTZ et conclu pour un montant de 28 253,39 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise APIB pour acter la réalisation de prestations supplémentaires et l'augmentation du montant initial du marché,

Vu les articles L. 2194-12° et L. 2194-16° du Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un :

Un avenant en plus-value, soit pour un montant, est accepté à la date du 14 août 2024, ce qui porte le montant total du marché après avenant n° 1 à la somme de 29 121,39 € H.T., soit 34 945,67 T.T.C..

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 14 août 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le 30 août 2024